

Procès- Verbal du Conseil Municipal du 20 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 20 juillet à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, était réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain MAZET, élu Maire.

Date de convocation : 12 juillet 2022

Etaient présents : Alain MAZET, Nathalie SCHMUTZ, Françoise MAUGEIN, Martine LORMEAU, Bernard JALABERT, Sylvain COMBASTEIL, Gérard ORLIAGUET, Marie-Paule DOTTIN, Mathieu PRESSET, Catherine DONNEDEVIE, Sabine BORIE

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Nathalie SCHMUTZ

Election du Maire

La séance est ouverte sous la Présidence de Mme Françoise MAUGEIN, la plus âgée des membres.

Mme Nathalie SCHMUTZ est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Un appel nominal des membres du conseil ; 11 conseillers sont présents

Constitution du bureau : le conseil municipal a désigné 2 assesseurs : Mme Martine LORMEAU, M. Gérard ORLIAGUET.

M. Alain MAZET est seul candidat ; après 2 tours de scrutins infructueux, il est procédé à un 3^{ème} tour. Est élu à la majorité relative : M. Alain MAZET (5 voix)

D2022/36 : Création postes d'adjoints et élection des adjoints

Création postes d'adjoints :

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints.

Il est proposé la création de 2 postes d'adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité, la création de 2 postes d'adjoints.

Election des Adjoints :

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient dans les mêmes conditions que celle du Maire.

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après trois tours de scrutin, sont élus à la majorité relative :

- 1^{er} Adjoint : Nathalie SCHMUTZ (6 voix)
- 2^{ème} Adjoint : Françoise MAUGEIN (4 voix)

et ont été immédiatement installés dans leur fonction.

D2022/37 : Fixation des indemnités du Maire et des Adjoint

M. le Maire informe l'assemblée que les fonctions d'élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le CGCT dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune. Son octroi nécessite une délibération.

Considérant que la Commune de CLERGOUX appartient à la strate de moins de 500 habitants, M. le Maire propose à l'assemblée de fixer l'enveloppe mensuelle de la manière suivante :

- l'indemnité du Maire, 17% de l'indice brut 1027,
- et du produit de 6,6 % de l'indice brut 1027 par le nombre d'adjoints

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Vu le CGCT, notamment ses articles L2123-20 à L213-24-1 et R 2123-23,

- d'adopter la proposition du Maire

Le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité du Maire (17% de l'indice brut 1027) et du produit de 6,6 % de l'indice brut 1027 par nombre d'adjoints.

A compter du 20 juillet 2022, le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

- **Maire : 17 % de l'indice 1027**
- **1^{er} adjoint : 6,6% de l'indice brut 1027**
- **2^{ème} adjoint : 6,6 %de l'indice brut 1027**

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

D2022/38 : élection des délégués au Syndicat des Eaux des Deux Vallées

Monsieur le Maire indique aux membres qu'il convient de d'élire les membres titulaires de et suppléants aux différents syndicats.

Pour le Syndicat des Eaux des Deux Vallées, doivent être élus 2 titulaires et 2 suppléants ;

Sont candidats aux postes de titulaires : Françoise MAUGEIN, Alain MAZET

Sont candidats aux postes de suppléants : Sabine BORIE, Gérard ORLIAGUET

Le Conseil Municipal, après avoir procédé aux opérations de vote au scrutin secret et à la majorité absolue, désigne :

Délégués titulaires : Françoise MAUGEIN,

Alain MAZET

Délégués suppléants : Sabine BORIE,

Gérard ORLIAGUET

D2022/39 : élection des délégués au Syndicat Intercommunal de l'Etang Prévôt

Monsieur le Maire indique aux membres qu'il convient de d'élire les membres titulaires de et suppléants aux différents syndicats.

Pour le Syndicat intercommunal de l'Etang Prévôt, conformément à son règlement, 3 titulaires et 3 suppléants doivent être élus.

Sont candidats aux postes de titulaires : Mathieu PRESSET, Catherine DONNEDEVIE, Nathalie SCHMUTZ

Sont candidats aux postes de suppléants : Bernard JALABERT, Sylvain COMBASTEIL, Françoise MAUGEIN

Le Conseil Municipal, après avoir procédé aux opérations de vote au scrutin secret et à la majorité absolue, désigne :

Délégués titulaires : Mathieu PRESSET,
Catherine DONNEDEVIE,
Nathalie SCHMUTZ

Délégués suppléants : Bernard JALABERT,
Sylvain COMBASTEIL,
Françoise MAUGEIN

D2022/40 : élection des délégués au Syndicat Intercommunal de l'Ecole Maternelle du Doustre et du Plateau des Etangs

Monsieur le Maire indique aux membres qu'il convient de d'élire les membres titulaires de et suppléants aux différents syndicats.

Pour le Syndicat Intercommunal de l'Ecole Maternelle du Doustre et du Plateau des Etangs, doivent être élus 2 titulaires et 2 suppléants ;

Sont candidats aux postes de titulaires : Nathalie SCHMUTZ, Alain MAZET

Sont candidats aux postes de suppléants : Catherine DONNEDEVIE, Mathieu PRESSET

Le Conseil Municipal, après avoir procédé aux opérations de vote au scrutin secret et à la majorité absolue, désigne :

Délégués titulaires : Nathalie SCHMUTZ,

Alain MAZET

Délégués suppléants : Catherine DONNEDEVIE,

Mathieu PRESSET

D2022/41 : élection des délégués à la FDEE 19

Monsieur le Maire indique aux membres qu'il convient de d'élire les membres titulaires de et suppléants aux différents syndicats.

Pour la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze, doivent être élus 2 titulaires et 2 suppléants ;

Sont candidats aux postes de titulaires : Bernard JALABERT, Sylvain COMBASTEIL

Sont candidats aux postes de suppléants : Alain MAZET, Françoise MAUGEIN

Le Conseil Municipal, après avoir procédé aux opérations de vote au scrutin secret et à la majorité absolue, désigne :

Délégués titulaires : Bernard JALABERT,

Sylvain COMBASTEIL

Délégués suppléants : Alain MAZET,

Françoise MAUGEIN

D2022/42 : élection des délégués à l'Instance de Coordination ICA

Monsieur le Maire indique aux membres qu'il convient de d'élire les membres titulaires de et suppléants aux différents syndicats.

Pour **l'Instance de Coordination ICA**, doivent être élus 1 titulaire et 1 suppléant ;

Sont candidats aux postes de titulaires : Sabine BORIE

Sont candidats aux postes de suppléants : Martine LORMEAU

Le Conseil Municipal, après avoir procédé aux opérations de vote au scrutin secret et à la majorité absolue, désigne :

Délégué titulaire : Sabine BORIE

Délégué suppléant : Martine LORMEAU

D2022/43 : ELECTION des délégués à la Commission d'appel d'offres

Considérant qu'il convient de d'élire les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,
Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste au scrutin secret.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres en application de l'article L 2121-21 du CGCT.

Sont candidats aux postes de titulaires : Nathalie SCHMUTZ, Sylvain COMBASTEIL, Bernard JALABERT

Sont candidats aux postes de suppléants : Gérard ORLIAGUET, Françoise MAUGEIN, Catherine DONNEDEVIE

Sont donc élus, en tant que :

Délégués titulaires : Nathalie SCHMUTZ,
Sylvain COMBASTEIL
Bernard JALABERT

Délégués suppléants : Gérard ORLIAGUET,
Françoise MAUGEIN
Catherine DONNEDEVIE

D2022/44 : désignation des délégués aux Commissions communales

Le Conseil Municipal,
Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales,
Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des commissions communales,
Nomme à main levée et à l'unanimité, aux différentes commissions communales :

Le Maire est président de droit de toutes les commissions.

Ecole – Garderie périscolaire :

Vice-Président : Nathalie SCHMUTZ,

Membres : Catherine DONNEDEVIE, Gérard ORLIAGUET, Mathieu PRESSET

Finances :

Vice-président : Françoise MAUGEIN

Membres : Gérard ORLIAGUET

Travaux : environnement, aménagement, voirie, bâtiments communaux :

Vice-président : Bernard JALABERT

Membres : Marie Paule DOTTIN, Catherine DONNEDEVIE, Mathieu PRESSET, Sylvain COMBASTEIL, Sabine BORIE

Culture, animation :

Vice-présidente : Marie Paule DOTTIN,
Membres : Gérard ORLIAGUET, Martine LORMEAU

Information, communication (Journal municipal – site internet) :

Vice-Président : Catherine DONNEDEVIE
Membres : Mathieu PRESSET, Gérard ORLIAGUET

Tourisme - Gîtes :

Vice-présidente : Nathalie SCHMUTZ
Membres : Martine LORMEAU, Bernard JALABERT

Bos Redon :

Vice-président : Mathieu PRESSET,
Membres : Catherine DONNEDEVIE, Sylvain COMBASTEIL, Bernard JALABERT, Françoise MAUGEIN

Service Technique : voirie, assainissement, plage...

Vice-Président : Bernard JALABERT
Membres : Mathieu PRESSET, Catherine DONNEDEVIE, Sylvain COMBASTEIL

Associations :

Vice-Président : Catherine DONNEDEVIE
Membres : Marie Paule DOTTIN, Mathieu PRESSET

Bien vivre à Clergoux : L'ensemble du Conseil Municipal

Séance levée à 22 h 30

Le Maire,

La Secrétaire,